Sécurité

La sécurité : l'affaire de tous…

La sécurité, votre sécurité, est notre préoccupation de tous les jours.

Nous avons enfin obtenu la **gratuité de la VHF** et ainsi participé à sa généralisation.

Nous avons également obtenu que les titulaires du permis côtier soient dispensés du certificat restreint de radio-téléphoniste (CRR).

Nous avons aussi activement participé à la **simplification des textes** concernant le matériel de sécurité (D240). Le texte actuel donne dans l'ensemble satisfaction. Quelques points sont encore à améliorer. Nous sommes à votre écoute et vos remarques alimentent notre réflexion et nos actions à venir.

La réforme des permis de conduire les bateaux à moteur et notamment la prise en compte du tissu associatif et de nos formateurs bénévoles constituent des acquis que nous défendons avec énergie.

Nous allons ainsi pouvoir prolonger nos actions de sensibilisation et de formation à la sécurité en mer.

La situation concernant **l'élimination des moyens pyrotechniques s'est améliorée mais il reste encore à faire !**

N'oubliez jamais que le port du VFI peut vous sauver la vie. Nous vous conseillons de le porter systématiquement et notamment lorsque vous êtes seul à bord ou dans votre annexe.

Nos **guides des bonnes pratiques** contiennent une multitude de petits conseils qui pourront peut-être vous sauver la vie. Procurez-le-vous vite et suivez nos recommandations… l'accident n'arrive pas qu'aux autres…

Informer, simplifier et responsabiliser pour que la sécurité devienne l'affaire de tous… tel est notre objectif.

Portuaire

La plupart de plaisanciers sont aussi des usagers des infrastructures portuaires. Leurs avis sont importants et devraient être mieux pris en compte par les gestionnaires de port. De nombreux litiges et conflits pourraient ainsi être évités.
La FNPP demande avant tout le respect des textes en vigueur.
L'existence de CLUP est une obligation explicitement mentionnée dans les textes actuels pour toutes les infrastructures portuaires : ports départementaux ou communaux… Nous souhaitons qu'elle soit étendue aux zones de mouillage.
Les évolutions des tarifs parfois injustifiées, le manque de transparence des exercices comptables et des listes d'attente sont autant d'éléments qui justifient la mise en place d'une gouvernance plus pertinente et plus adaptée aux besoins des usagers.

À terme, la FNPP souhaite un fonctionnement plus démocratique des conseils portuaires reposant sur un meilleur accès à l'information et une réelle prise en compte de l'avis des usagers dans les décisions finales.

fnpp.fr